

- Nouveau-Brunswick**, gouvernement, recettes, capacité fiscale, etc., 16:43, 60-1, 174
- Nouveaux horizons**, programme pour les personnes âgées, 13:9
- O'Brien-Bell**, D^r John (membre du Conseil d'administration, British Columbia Medical Association)
Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, Loi de 1977, 21:67-8, 70-80, 82, 84
- Ordres de renvoi**
Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, Loi de 1977, étude, 1:3
Rapport, présentation, délai, 28:3
- Organisations de charité**, organismes bénévoles
Financement, subventions, etc., 6:55-7; 13:5-12; 21:37, 39-42, 46, 48; 25:50-1
Île-du-Prince-Édouard, 6:51-3, 56-8
Ontario, 8:8, 11-2, 15, 34
Rôle, 6:51-6; 21:37-8; 25:47-9
Voir aussi Transferts, système, paiements aux provinces, etc.—
Réduction
- Ozman**, M. K. (président, Université St. Mary's; représentant, Association des universités de l'Atlantique)
Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, Loi de 1977, 18:75-8
- Paiements de péréquation**
Augmentation, 16:45; 27:6
Plafonnement au niveau de la croissance du PNB, 21:100, 113, 124-5
Calcul, modalités, lacunes, 3:15; 19:127
Caractère inconditionnel, maintien, 16:46
Formule, modification
Approche macro-économique, utilisation d'un seul indice fiscal, etc., 17:39
Coûts et besoins, différences provinciales, prise en considération, 3:18-9; 17:37; 19:133, 140-2; 21:131-2; 22:7
Effort fiscal, prise en considération, 3:19
Énergie, programme national, répercussions, 3:14-6, 21, 29-34, 40; 4:82; 19:120; 21:113-4
Établissement en fonction du niveau moyen de services publics et de la capacité de payer, 3:17-8, 25
Établissement selon le produit intérieur brut, 3:16; 28:19
Impôts payés à l'échelon fédéral, utilisation comme base de calcul, 28:19-21
Municipalités, revenus, inclusion, 17:37; 21:99, 110-3
Ontario, utilisation comme norme de base, 16:56; 27:9
Provinces dont le revenu per capita est supérieur à la moyenne nationale, 17:37
Ontario, position, 2:13; 3:13-4, 25-6; 4:92-3; 16:55-6; 21:99, 110-1; 28:18
Recettes provenant des ressources naturelles, 2:12-3; 3:13-4; 16:87-8; 17:5-6, 37-9; 18:25; 19:92-4, 99-100, 103-4, 127, 140; 27:10; 28:8-10, 18, 21
Alberta, Caisse du patrimoine, 17:39; 19:119, 125, 127-8
Capitalisation, vente de droits pétroliers ou gaziers et perception de redevances, distinction, 21:99-100, 111, 133-4
Exclusion, répercussions, 17:19-20
Gouvernement fédéral, revenus, accroissement, 4:82; 17:25-7, 38-9, 54-5; 21:102, 105
- Paiements de péréquation—Suite**
Formule, modification—*Suite*
Recettes provenant des ressources naturelles—*Suite*
Partage interprovincial système à deux niveaux, etc., 2:13; 3:15-7, 21, 24, 30, 31, 43; 4:82-3, 86-7; 16:53-4, 99-100; 17:6-9, 11-5, 17-8, 20-33, 40-1, 52-3; 19:94, 98-9, 116, 126-7, 140; 21:100-2, 113-4; 27:18-9; 28:9-10
Pourcentage, réduction et fixation pour les cinq prochaines années en fonction de projections établies, 21:100, 110-2
Ressources hydro-électriques, 3:15-6, 27-9, 37-8; 21:102
Ressources non renouvelables, 19:26-7
Traitement à titre de recettes privées, 19:116-26
Remplacement par des transferts directs aux particuliers, 4:81; 17:42
Revenus, évaluation en fonction du niveau de dépenses, comptes d'épargne, exclusion, etc., 19:127-8, 132-3, 142
Principes, objectifs, etc., 3:13; 16:46, 86-8, 98-9; 17:34-7, 41-2, 51-2; 19:92, 95-8, 133, 141; 21:98-9
Provinces de l'Ouest, revenus, augmentation, répercussions, 2:10; 4:81-2; 21:99
Alberta, position, etc., 2:10, 13; 3:14, 21, 32; 17:9, 36-7, 54; 19:104; 21:114
Système, comparaison avec d'autres pays, 3:6, 17; 4:87; 17:24
Yukon, Territoire, 22:7
Voir aussi Constitution, révision, rapatriement, etc.
- Paiements de stabilisation**, 21:105; 28:13
- Palmer**, M. Terry (président, University of Prince Edward Island Students' Union)
Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, Loi de 1977, 6:5-8, 10-2
- PAQ**, programme. *Voir* Développement urbain et rénovation
- PAREL**, programme. *Voir* Développement urbain et rénovation
- Parr**, M. Jeff (rechercheur, Association nationale des étudiants)
Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, Loi de 1977, 3:52-4, 59-61, 64-6, 69-75, 77-9
- Parry**, M. Ross (rechercheur, Fédération des étudiants de l'Ontario)
Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, Loi de 1977, 7:85-91
- Paterson**, M. A. (vice-président, British Columbia Health Association)
Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, Loi de 1977, 21:48-56
- Patterson**, M. Jeffrey (directeur principal des programmes, Conseil de planification sociale de la région Métropolitaine de Toronto)
Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, Loi de 1977, 7:45-55, 57-9
- Pauvreté**
Lutte, responsabilité fédérale, etc., 7:60-4; 18:56-7; 25:55-67; 26:40-1
Seuil de la pauvreté, statistiques, 12:9; 25:55
- Pawson**, M. Geoff (ancien président, Saskatchewan Coordinating Council on Social Planning)
Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, Loi de 1977, 15:38-41